



Reconnaissance de paternité et succession

Par **Tissia**, le **27/04/2012** à **22:03**

Bonsoir,

[s]Petit résumé de ma situation[/s]:

Je suis une enfant née d'une relation adultérine, il y maintenant 30 ans.

Mon papa ne m'a pas reconnu mais a toujours été présent et est toujours présent dans ma vie : Il prends régulièrement de mes nouvelles, passe souvent me voir, m'aide financièrement...

Toujours en contact avec ma maman, il l'appelle quasiment tous les jours pour prendre et donner des nouvelles...

Quand je suis née, mon papa n'a pas souhaité en informer sa femme et vit donc, depuis 30 ans, une double vie!

Je précise qu'il a également 1 fille avec sa femme...

[s]Ma question est la suivante[/s]:

Est ce que mon papa peut me reconnaître auprès d'un notaire?? Quelle est la procédure à suivre?? Faut-il que ce soit forcément son notaire?

Peut-t-il y avoir une incidence sur un héritage lors de son décès (s'il décède avant sa femme)?

En effet, mon papa et sa femme ont pas mal d'argent, de biens immobiliers...

Voilà, en bref, je voulais savoir s'il peut faire qqchose maintenant pour assurer mon avenir plus tard...

Merci à tous ceux qui ont pris le temps de me lire et à tous ceux qui prendront le temps de mon répondre!!

Bonne soirée!